Les obligations de relogement par le bailleur

Cette formation s'adresse aux professionnels en charge du relogement souhaitant renforcer leurs compétences et sécuriser leurs actions. À travers une analyse des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles, elle vous permettra de :

- Consolider vos connaissances juridiques essentielles
- Assurer la conformité de vos pratiques avec les obligations légales
- Mieux accompagner les locataires dans des situations complexes

Programme édité le 24/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
97 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Chargées de relogement

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques.
Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Des temps d'échanges et de questionnements tout au long du stage permettront de vérifier la bonne compréhension des apprenants. Des QCM et/ou des exercices pratiques seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation.

- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations légales et législatives liées au relogement.
- Reconnaître les cas où un relogement est obligatoire pour le propriétaire.
- Savoir proposer un logement de remplacement conforme aux exigences légales.
- Prévenir les risques juridiques et répondre aux refus de relogement par des solutions adaptées.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.*

Programme de la formation

1. Contexte et enjeux

- Importance du relogement dans le cadre de la gestion locative
- Cadre juridique et législatif (loi du 6 juillet 1989, loi du 1er septembre 1948)
- Introduction aux obligations des propriétaires face à des situations de relogement

2. Les différents cas d'obligation de relogement

- Locataires protégés : personnes âgées de plus de 65 ans, bénéficiaires de l'AJPP
- Logement devenu inhabitable : insalubrité, travaux majeurs
- Vente ou reprise du bien : droits des locataires et conditions à respecter
- Aperçu de cas de sinistres : incendie, dégâts des eaux

3. Les démarches et conditions du relogement

- Conditions légales pour proposer un nouveau logement
- Caractéristiques du logement de remplacement : proximité géographique, adéquation avec les besoins du locataire
- Règles à respecter pour notifier un congé et proposer un relogement
- Étude des délais de préavis selon le type de bail (vide)

4. Cas pratiques et jurisprudence récente

- Analyse de décisions judiciaires récentes sur le relogement (ex : jurisprudence du 30 mars 2023)
- Exercices pratiques pour évaluer les bonnes pratiques de relogement dans différentes situations
- Simulation d'une situation de relogement suite à réhabilitation

5. Obligations et solutions pour les propriétaires

- Options disponibles pour les propriétaires : assurances PNO, solutions de relogement temporaires
- Démarches à suivre en cas de refus de relogement par le locataire
- Les risques juridiques en cas de non-respect des obligations de relogement

6. Conclusion et échanges

- Synthèse des obligations et recommandations pratiques
- Séance de questions-réponses

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

31/03/2027 au 31/03/2027
29/06/2027 au 29/06/2027
19/11/2027 au 19/11/2027

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com